

Adhérer ou soutenir Cri de Cigogne

- [Adhérer en tant que particulier](#)
- [Soutenir Cri de Cigogne en tant que personne morale](#)
- [Renseignements complémentaires sur les adhésions](#)

PARTICULIER

Pourquoi adhérer ?

Cri de Cigogne est avant tout un espace collaboratif qui repose sur la participation de ses membres. Adhérer à Cri de Cigogne, c'est soutenir les objectifs et l'action de Cri de Cigogne. Conformément à nos [statuts](#), en adhérant vous devenez **membre associé(e)**. À ce titre, vous bénéficiez de plusieurs avantages notamment :

- *La participation à l'assemblée générale de l'association. Vous disposez d'un droit de vote délibératif.*
- *La possibilité de participer au processus éditorial de Cri de Cigogne. Vous pouvez être appelé(e) à collaborer avec une rubrique thématique du Conseil éditorial de Cri de Cigogne. Vous pouvez également être sollicité(e) pour participer à un groupe de travail dans le cadre des cycles des sessions de travail.*
- *Une invitation prioritaire à tous les évènements organisés par Cri de Cigogne.*

Conditions d'adhésion

Vous devenez adhérent(e) en acquittant une cotisation annuelle :

- *Cotisation normale hors Afrique : 50 €*
- *Cotisation normale Afrique : 23 € ou 15 000 FCFA*
- *Cotisation réduite toutes zones géographiques (étudiants, demandeurs d'emploi) : 8 € ou 5 000 FCFA*
- *Don libre : vous pouvez ajouter un don à votre cotisation*

Comment adhérer ?

Merci de remplir le [formulaire d'adhésion en ligne](#) en indiquant si vous souhaitez régler votre cotisation en ligne (Paypal), par virement bancaire ou par voie postale (chèque, mandat cash). Votre candidature sera traitée par le Comité Directeur. Ce dernier vous fera connaître sa décision rapidement. Si votre candidature est validée, il vous fournira toutes les informations utiles pour

régler votre cotisation, selon le mode de paiement que vous aurez choisi.

PERSONNE MORALE

Pourquoi soutenir Cri de Cigogne ?

Entreprise, Fondation, Association... vous pouvez soutenir les objectifs et l'action de Cri de Cigogne en apportant votre contribution. Conformément à nos [statuts](#), vous pouvez devenir **membre d'honneur** de Cri de Cigogne. À ce titre, vous bénéficiez de plusieurs avantages notamment :

- *La possibilité de participer à l'assemblée générale de l'association où vous disposez d'une voix consultative.*
- *Une invitation prioritaire à tous les évènements organisés par Cri de Cigogne.*

Conditions d'adhésion

Vous pouvez être élu(e) membre d'honneur en apportant un appui financier, matériel ou moral à l'association. Vous êtes dispensé(e) de cotisation annuelle. Vous devenez membre d'honneur sur proposition du Comité directeur et élection de l'Assemblée générale.

Comment soutenir Cri de Cigogne ?

Si votre organisation souhaite soutenir Cri de Cigogne, nous vous invitons à remplir le [formulaire de soutien en ligne](#) en indiquant si vous souhaitez régler votre contribution en ligne (Paypal), par virement bancaire ou par voie postale (chèque, mandat cash). Le Comité Directeur prendra contact avec vous rapidement et vous fournira toutes les informations utiles pour régler votre contribution, selon le mode de paiement que vous aurez choisi.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tout renseignement complémentaire concernant l'association Cri de Cigogne, les adhésions, n'hésitez pas à nous contacter en remplissant notre [formulaire de contact](#).

URL source (Obtenu le 03/05/2024):

<https://cridecigogne.org/content/adherer-ou-soutenir-cri-cigogne>